

# **Les personnes judiciairisées, la dépendance et les services correctionnels : enjeux et réflexions pour mieux intervenir ensemble.**

**Natacha Brunelle**, UQTR

**Nadia L'Espérance**, CIUSSS MCQ

**Josée Boivin**, Service correctionnel du Canada

**Valérie Piché**, Maison Carignan

**Dans le cadre du CRI 2023**

**UQTR**

**1er juin 2023**

# Présentation des conférencières

- Natacha Brunelle, Directrice scientifique du *(RÉ)SO 16-35*, professeure-chercheure UQTR, CICC, IUD et RISQ
- Nadia L'Espérance, Chercheuse en établissement, CIUSSS MCQ, IUD et RISQ
- Josée Boivin, Responsable des agents de libération conditionnelle, Service Correctionnel du Canada, Bureau de Longueuil
- Valérie Piché, Directrice générale de la Maison Carignan
- Merci à Nancy Corriveau et Sandie Héroux du Service correctionnel du Québec en Mauricie pour leur contribution à la préparation de cette table ronde à laquelle elles ne pouvaient pas participer
- Merci à Nadia Villeneuve-Étienne du CIUSSS CN et Valérie Lesage de la Maison Eurêka pour leur participation à la table ronde d'octobre dernier (Sommet sur les dépendances) inspirant la table ronde actuelle

# Mise en contexte

- Drogue et crime sont souvent fortement interreliés;
- On observe des effets des services au long cours sur la dépendance et un cumul des services est souvent nécessaire;
- La diminution de la récidive criminelle est un des impacts les plus documentés des services en dépendance;
- Les pressions judiciaires au traitement sont:
  - Une source de motivation externe, laquelle peut ensuite être internalisée ;
  - Un levier de changement important et parfois nécessaire;
- Évolution des mentalités et pratiques. Mais...

# Mise en contexte

Le rôle des services en dépendance dans le désistement (arrêt) de la délinquance?

## Désistement primaire

Ne pas commettre de délits.

S'observe par les  
comportements .

Services en dépendance  
(SeD) vs moindre récidence  
criminelle

## Désistement secondaire

Changement identitaire.

S'observe dans le récit de sa  
trajectoire.

SeD vs identité

## Désistement tertiaire

Reconnaissance des  
changements par les autres.  
S'observe dans la nature des  
relations sociales.

SeD vs pont avec la  
communauté

Maruna, Immerigeon et LeBel, 2004; McNeill, 2016; Villeneuve, F.-Dufour et Farrall, 2020

# Mise en contexte

## La collaboration

### Définition

**Il n'y a pas de définition simple de la collaboration**

**Dans le programme (RÉ)SO 16-35:**

**collaboration intersectorielle:**

**Liens ou partage d'informations, de ressources, d'activités ou de capacités de deux ou plusieurs secteurs pour atteindre conjointement un objectif qui ne serait pas atteint par un seul secteur**  
**(Bryson, Crosby et Stone, 2006).**

# Mise en contexte

## La collaboration

**La collaboration semble suivre un continuum qui peut se décliner en trois types de collaboration, allant d'une collaboration minimale jusqu'à une intégration de services en cours de suivi :**

**Des références pour  
information / coordonnées  
(sans soutien à la démarche);**

**Des références avec soutien à la  
démarche, qui peuvent prendre  
plusieurs formes (transfert de  
dossier, prises de rendez-vous,  
accompagnement, etc.);**

**Le travail en concertation, soit  
lorsque deux intervenants impliqués  
au même moment dans la vie du  
participant collaborent activement  
au cours d'un suivi thérapeutique**

Bertrand, Flores-Aranda, Brunelle, Landry,  
Patenaude et Brochu (2014)

# Quelques résultats du projet 1A de (RÉ)SO 16-35

Qu'est-ce que les personnes judiciarisées savent et pensent des collaborations entre les services?

- Plusieurs ne perçoivent aucune collaboration.
- Peu perçoivent une forme de coordination des services autour d'eux.
- Certains font état de références entre organisations. Avantages de la référence selon eux :
  - Éviter d'avoir un dossier judiciaire dans certains cas
  - Connaitre l'existence de services en dépendance
  - Augmenter la motivation au changement
  - Permettre des périodes d'abstinence

# Quelques résultats du projet 1A de (RÉ)SO 16-35

Qu'est-ce que les personnes judiciarisées savent et pensent des collaborations entre les services?

- Elles expérimentent principalement :
  - La signature d'un consentement à transmettre des informations
- Avantages de la transmission d'informations :
  - Facilite l'accès au service
  - Rédiger un rapport pour la Cour
  - Vérifier la validité des informations
  - Effectuer un bilan et un suivi
  - Partager des connaissances à propos de l'usager
- Risques de la transmission d'informations :
  - **Enjeux de confidentialité**



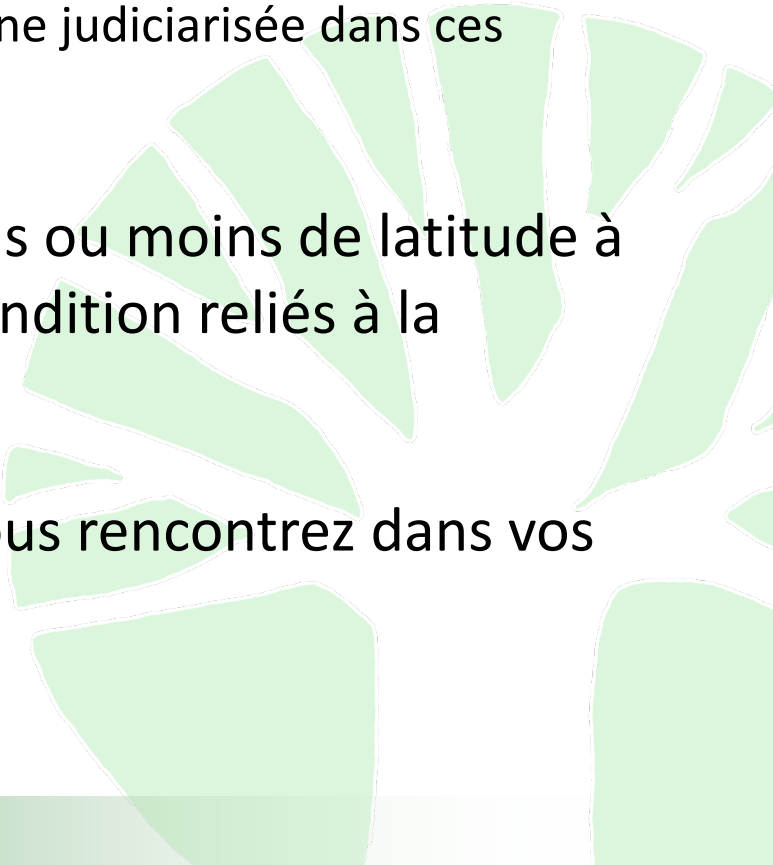
# Préambule à la table ronde

Service correctionnel du Québec/MSP	Service correctionnel du Canada
<p>Gestion de ces sentences :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Détention de 2 ans moins un jour</li><li>- Mesures de libération anticipée au 1/6 ou au 1/3 de la peine (permission de sortie, libération conditionnelle)</li><li>- Ordonnance de probation avec suivi</li><li>- Mesure de service communautaire</li><li>- Emprisonnement avec sursis</li></ul>	<p>Gestion des sentences :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Détention de plus de 2 ans et libération</li><li>- Différentes mises en liberté, avec obligation de résider ou non, parfois dans un centre de traitement</li><li>- Surveillance des différentes conditions imposées à la mesure de libération (non consommation entre autres)</li></ul>
<p>Moins de services en détention <b>et peu de temps</b> pour dispenser l'ensemble de leurs services</p>	<p>Plus de services en détention et <b>plus de temps</b> pour dispenser l'ensemble de leurs services</p>
<p>Les acteurs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les agents de probation (évaluation et suivi de conscientisation)</li><li>- Les agents de surveillance communautaire (accompagnement)</li><li>- Les agents des services correctionnels (suivi technique)</li></ul>	<p>Les acteurs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les agents de libération conditionnelle du SCC et leur superviseur</li></ul>

**La décision de quelles conditions imposées (obligations légales) revient aux juges et aux commissions des libérations conditionnelles fédérales ou provinciales.**

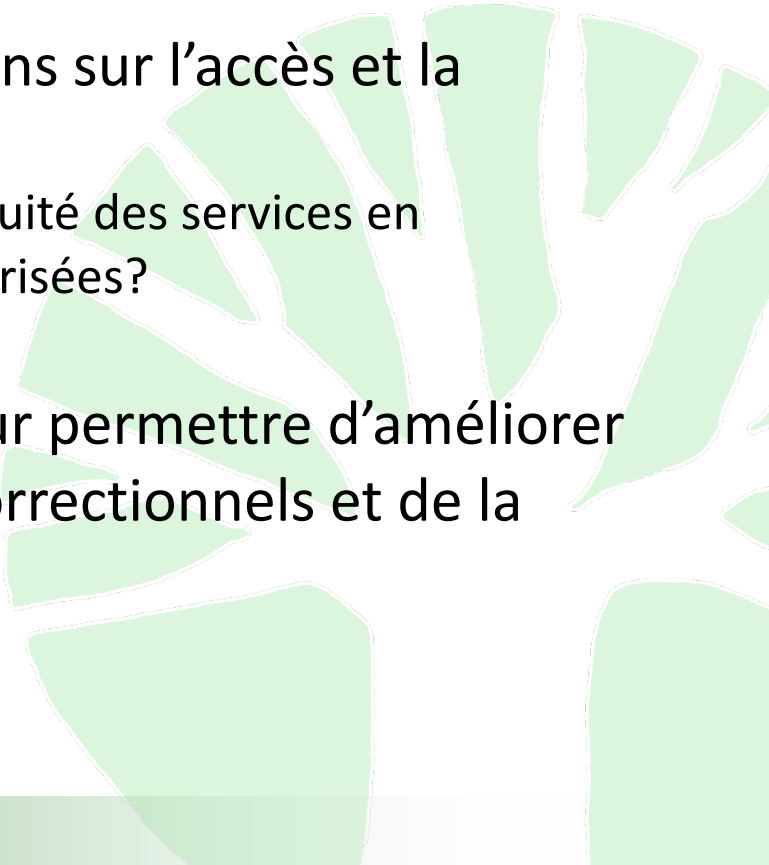
# TABLE RONDE

## QUESTIONS

1. Quels moyens et outils sont utilisés pour communiquer/collaborer entre vous?
    - Quels types d'informations sont transmis et dans quelles circonstances?
    - Quelle est la place accordée à la personne judiciarisée dans ces processus?
  2. Dans quelles situations avez-vous plus ou moins de latitude à signaler les manquements/bris de condition reliés à la consommation/rechutes?
  3. Quels sont les enjeux ou défis que vous rencontrez dans vos expériences de collaboration?
- 

# TABLE RONDE

## QUESTIONS

4. Quels sont les autres acteurs ou défis qui influencent vos collaborations?
  5. Quel est l'impact de vos collaborations sur l'accès et la continuité des services?
    - Comment améliorer l'accès et la continuité des services en dépendance pour les personnes judiciairisées?
  6. Quelles seraient vos suggestions pour permettre d'améliorer la collaboration entre les secteurs correctionnels et de la dépendance?
- 

# LA PAROLE EST À VOUS

## QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

